

# AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg –

97354 Rémire-Montjoly

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

# AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg –

97354 Rémire-Montjoly

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

À l'assemblée générale de la société AUPLATA MINING GROUP

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUPLATA MINING GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### **Evaluation des immobilisations financières**

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 171 220 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées, le cas échéant, selon des modalités rappelées dans le paragraphe "Participation, autres titres immobilisés" des "Règles et Méthodes comptables" de l'annexe. Le tableau "Variation des dépréciations" de la Note sur les "Titres de participation et autres titres immobilisés" de l'annexe expose les différentes composantes et leurs évolutions respectives.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue par la direction et les éléments chiffrés utilisés ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données comptables ou avec la capitalisation boursière des derniers mois lorsqu'applicable ;
- Apprécier, le cas échéant, la cohérence des projections de flux de trésorerie de la direction avec les performances historiques des filiales et revoir les hypothèses sur lesquelles reposent les tests de dépréciation.

Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes individuels.

### **Financement**

Les notes "Faits caractéristiques", "Etat des dettes" et le paragraphe « Rare Earth Global Investments Ltd » de la note sur le capital social de l'annexe exposent les modalités de financement de l'exercice, en particulier celles relatives au financement par emprunt convertible dont les tranches exercées au 31 décembre 2021 se sont élevées à 10 millions d'euros.

Le montant des charges associées est présenté aux paragraphes "Résultat financier".

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les contrats de financements et leurs amendements respectifs ;
- Effectuer un examen du traitement comptable de ces opérations dans les comptes annuels de la société ;
- Identifier l'ensemble des flux sans impact trésorerie et s'assurer de leur correcte traduction dans les comptes, conformément aux documents juridiques signés des deux parties ;
- Contrôler les calculs arithmétiques réalisés pour déterminer le montant à comptabiliser en résultat au titre des intérêts d'emprunt.

Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes individuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pu obtenir l'ensemble des éléments permettant de vérifier la concordance avec la comptabilité de l'ensemble des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 15 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

RSM

 Stéphanie Marie

Stéphanie MARIE

Deloitte & Associés



Fabien MATHIEU

## Bilan actif

	Brut	Amort/ Dépr	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i><b>Immobilisations incorporelles</b></i>				
Frais de développement	1.184.792	355.459	829.332	708.111
Concessions, brevets et droits similaires	866.990	861.827	5.163	51.253
Fonds commercial	3.688.761	3.688.761	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1.245.175	0	1.245.175	46.528
<i><b>Immobilisations corporelles</b></i>				
Terrains	1	0	1	1
Constructions	31.499.661	10.844.008	20.655.653	22.431.206
Intal. Tech., mat. & outillages industriels	5.752.236	3.990.144	1.762.091	2.033.647
Autres immobilisations corporelles	1.253.456	698.498	554.958	605.008
Immobilisations en cours	810.409	0	810.409	988.791
Avances et acomptes sur immo. corporelles	2.993	0	2.993	2.993
<i><b>Immobilisations financières</b></i>				
Autres participations	223.433.692	52.912.859	170.520.833	170.272.223
Autres titres immobilisés	3.997.399	3.379.935	617.464	243.464
Prêts	36.270	0	36.270	0
Autres immobilisations financières	45.368	0	45.368	15.675
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>	<b>273.817.203</b>	<b>76.731.492</b>	<b>197.085.711</b>	<b>197.398.900</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i><b>Stocks &amp; en cours</b></i>				
Matières prem. Autres approvisionnements	322.653	0	322.653	425.849
En cours de production de biens	0	0	0	984.730
Avances et acomptes versés sur commandes	14.437	0	14.437	14.437
<i><b>Créances</b></i>				
Clients & comptes rattachés	1.297.850	594.402	703.448	656.635
Autres	23.608.165	20.598.197	3.009.968	615.022
<i><b>Disponibilités</b></i>				
<i><b>Charges constatées d'avance</b></i>	19.884	0	19.884	2.095
	19.652	0	19.652	49.872
<b>Total de l'actif immobilisé (II)</b>	<b>25.282.641</b>	<b>21.192.599</b>	<b>4.090.042</b>	<b>2.748.640</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)	1.483.197	0	1.483.197	
Ecarts de conversion actif (V)	12.450	0	12.450	8.492
<b>Total de l'actif (I à V)</b>	<b>300.595.492</b>	<b>97.924.091</b>	<b>202.671.400</b>	<b>200.156.032</b>

**Bilan Passif**

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social individuel	225.329	137.104.250
Prime d'émission, de fusion, d'apport	147.047.875	
Réserve légale	43.179	43.179
Réserve réglementées	1.158	1.158
<b>Report à nouveau</b>	-21.079.359	-3.669.596
Résultat de l'exercice	-9.472.986	-17.409.763
<b>Total des capitaux propres (I)</b>	<b>116.765.197</b>	<b>116.069.228</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	1.025.522	850.512
Provisions pour charges	2.527.002	2.453.400
<b>Total des provisions pour risques et charges (II)</b>	<b>3.552.524</b>	<b>3.303.912</b>
Emprunts obligataires convertibles	3.244.286	0
Emprunts et dettes auprès des étab. De crédit	394.127	585.971
Emprunts et dettes financières diverses	63.206.076	63.611.748
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7.169.323	7.804.058
Dettes fiscales et sociales	2.638.706	2.778.302
Dettes sur immobilisations	5.384.441	5.435.335
Autres dettes	301.778	525.132
<b>Total des emprunts et dettes (III)</b>	<b>82.338.738</b>	<b>80.740.546</b>
Ecart de conversion passif (IV)	14.942	42.346
<b>Total du passif (I à IV)</b>	<b>202.671.400</b>	<b>200.156.032</b>



## Compte de résultat

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>		
Production vendue de biens	13.822.434	1.175.782
Production vendue de services	1.549.277	116.437
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>15.371.711</b>	<b>1.292.219</b>
Production stockée	-984.730	984.730
Production immobilisée	1.039.208	1.025.972
Reprises sur amortis. Et provisions, transferts de charges	286.036	147.586
Autres produits	249.447	375.213
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>15.961.672</b>	<b>3.825.720</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1.538.086	1.047.605
Variations de stocks (matières premières & autres approv)	103.196	58.800
Autres achats et charges externes	7.099.014	4.844.080
Impôts, taxes et versements assimilés	146.640	128.093
Salaires et traitements	4.260.881	3.586.949
Charges sociales	1.223.191	1.236.057
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.478.464	2.567.619
Dotations aux provisions sur immobilisations	40.778	
Dotations aux provisions sur actif circulant	131.543	85.693
Dotations aux provisions pour risques & charges	258.920	646.100
Autres charges	214.974	566.797
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>17.495.687</b>	<b>14.767.793</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-1.534.015</b>	<b>-10.942.073</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation	492.612	296.762
Autres intérêts et produits assimilés	80.023	43.359
Reprises sur provisions et transferts de charges	448.748	12.269.675
Différences positives de change	401	9
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1.021.785</b>	<b>12.609.805</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	928.618	899.231
Intérêts & charges assimilées	8.255.429	7.564.794
Différence négative de change	13.642	29.378
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>9.197.688</b>	<b>8.493.403</b>
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	<b>-8.175.903</b>	<b>4.116.402</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-9.709.918</b>	<b>-6.825.671</b>
<b>Compte de résultat (suite)</b>	<b>Au</b>	<b>Au</b>
	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	21.530	393.172
Sur opérations en capital	0	9.449.918
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions	248.610	
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>270.140</b>	<b>9.843.090</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Ch. Sur opérations de gestion	10.250	113.619
Ch. Sur opérations en capital	11.491	19.801.084
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	11.466	512.478
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>33.208</b>	<b>20.427.181</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>236.932</b>	<b>-10.584.091</b>
Participations des salariés (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>17.253.597</b>	<b>26.278.615</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26.726.583</b>	<b>43.688.377</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (total des produits -total des charges)</b>	<b>-9.472.986,42</b>	<b>-17.409.762</b>

Compte de résultat (suite)			Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion			21.530	393.172
Sur opérations en capital			0	9.449.918
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions			248.610	
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>			<b>270.140</b>	<b>9.843.090</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Ch. Sur opérations de gestion			10.250	113.619
Ch. Sur opérations en capital			11.491	19.801.084
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			11.466	512.478
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>			<b>33.208</b>	<b>20.427.181</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>			<b>236.932</b>	<b>-10.584.091</b>
Participations des salariés (VII)			0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)			0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>17.253.597</b>	<b>26.278.615</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>26.726.583</b>	<b>43.688.377</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (total des produits -total des charges)</b>			<b>-9.472.986</b>	<b>-17.409.762</b>

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT**

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

**Règles et méthodes comptables**

---

Le bilan total de la société Auplata Mining Group - AMG (ci-après la "**Société**" ou "**AMG**"), avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, s'élève à 202.671.400 €, présenté sous forme de liste, et dégage un résultat de -- 9.472.986,42 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,
- La loi n°83 353 du 30 avril 1983,
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983,
- Règlement de l'ANC n°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 26/12/2016,
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

**Faits caractéristiques**

---

◆ En Guyane Française, en 2021, la production a atteint durant deux mois près de 38 Kg d'or fin, alors que le Groupe avait un objectif de production mensuelle entre 25 et 30 Kg. En novembre 2021, suite à une remise en cause par GNE et FNE de l'Arrêté préfectoral n°2015-322-0002 du 18 novembre 2015 ayant eu pour conséquence de rendre caduque l'arrêté préfectoral n° R03-2019-11-21-006 du 21 novembre 2019, le Groupe a dû mettre à l'arrêt la production de l'usine de traitement de "*Dieu Merci*", conformément à la décision du Tribunal Administratif de la Guyane en date du 30 septembre 2021.

◆ Au niveau de l'endettement, le Groupe a contracté en mai 2021 un emprunt convertible dont le programme (pluriannuel) devait permettre de couvrir un besoin maximum de 50 M€. Les tranches exercées au 31 décembre 2021 se sont élevées à 10,0 M€, les liquidités obtenues ont notamment permis de financer les opérations.

◆ Production des métaux précieux

La production vendue en 2021 s'est élevée à 284,6 Kg comparativement à l'exercice 2020 pour lequel 22,7 kg avaient été produits et vendus. La production stockée dans les charbons et dans le processus de production non encore "*élutionnée*" (Concentré d'Or mis en solution) au 31 décembre 2020 qui s'élevait à 20 kg a été vendue en 2021.

L'arrêt de la production, conformément à la décision du Tribunal Administratif de la Guyane du 30 septembre 2021 a eu pour conséquence de fondre en novembre les dernières productions d'octobre ; l'impact de cet arrêt de la production d'or non produite est estimé à 50 kg (soit 2,5 M€).

**Impacts liés à la pandémie de la COVID 19 et aux tensions internationales entre l'Occident et la Russie**

La crise internationale que nous connaissons depuis le premier trimestre 2022 pourrait entraîner des conséquences notamment sur l'augmentation des coûts et plus précisément sur les consommables tel que les carburants.

La crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2021 ; toutefois une résurgence de la pandémie de la Covid-19 en 2022 ne peut être exclue. La Chine devant à nouveau faire face à une reprise de l'épidémie qui pourrait potentiellement ralentir son économie et à nouveau mettre en difficultés les approvisionnements de multiples secteurs d'activité, et ce partout dans le monde.

Au sein du Groupe, les mesures sont prises et tous restent vigilant quant à une reprise de l'épidémie. Le Groupe continue à se conformer aux recommandations des autorités dans chacun des pays où le Groupe est présent.

Plus globalement, les impacts économiques des tensions internationales et de la Covid-19 sont difficiles à identifier de manière exhaustive, toutefois le Groupe identifie à ce jour les impacts potentiels suivants :

- Augmentation des coûts opérationnels ;
- Difficultés d'approvisionnement ;
- Augmentation des prix de certains consommables eu égard aux ruptures de chaînes d'approvisionnement et à l'inflation de certaines matières premières ;
- Report d'investissements, ralentissement dans la production ou la livraison du matériel opérationnel.

Les potentiels impacts énumérés ci-dessus peuvent se traduire dans les comptes par une contraction de la valeur de marché des actifs opérationnels et financiers ainsi que par une diminution des sources de liquidités. Le Groupe n'est pas significativement endetté auprès des institutions financières. Le Groupe n'est pas soumis au risque des taux, les emprunts sont majoritairement à taux fixe ; le Groupe reste cependant soumis au risque de liquidité.

Au vu des prévisions et du comportement de la demande globale en métaux en lien étroit avec l'activité industrielle, le Groupe n'anticipe pas un risque significatif de contraction de l'activité industrielle et donc de sa production en 2022, dans la mesure où le risque sanitaire resterait sous contrôle et que les tensions internationales ne s'intensifient pas par un élargissement du conflit avec les conséquences directes et indirectes qui pourraient en découler.

Les cours des métaux non-ferreux (Zinc, Plomb et Cuivre) sont restés élevés sur le premier semestre 2022, cela a un effet indirect dans le cadre des valeurs de participations.

#### **Justification de la continuité d'exploitation**

Les administrateurs sont convaincus que la Société et le Groupe disposent de ressources suffisantes pour continuer à opérer dans un avenir prévisible.

Les sources de financement initiées sont diverses et permettent au Groupe de faire face à ses obligations envers les tiers. De plus l'actionnaire de référence a confirmé donner son support financier nécessaire au financement du Groupe. Par conséquent, les administrateurs adoptent la continuité d'exploitation dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

Le Groupe a obtenu tout au long de l'exercice 2021 le support de ses actionnaires de référence, la dette financière est détenue majoritairement par ces derniers. Dans le cadre du support octroyé, ceux-ci n'ont pas l'intention de demander le remboursement à court terme des dettes encours.

Enfin, depuis février 2022, les conditions suspensives mentionnées à l'article 2 de l'Arrêté Préfectoral de Mise en Demeure n° R03-2021-12-20-00006 du 20 décembre 2021 (ci-après "l'APMD") ont été levées, ce qui a permis la reprise progressive de la production de l'usine de " *Dieu-Merci* " sous conditions. Il est prévu qu'elle atteigne de nouveau sa production nominale durant le second semestre 2022.

#### **Événements significatifs postérieurs à la clôture**

---

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Financement du Groupe

#### Reprise des activités de l'usine de "Dieu-Merci"

L'APMD a mis en demeure la Société concernant le site de "Dieu-Merci", lui offrant, conformément aux de l'article L. 171-7 du Code de l'environnement deux options pour régulariser sa situation administrative :

- Déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation dans un délai de 12 mois ;
- Décider de la cessation de ses activités.

La Société a décidé de régulariser sa situation administrative en déposant un nouveau dossier de demande d'autorisation.

En février 2022, les conditions suspensives mentionnées à l'article 2 de l'APMD ont été levées permettant la reprise de la production de l'usine de "Dieu-Merci" sous conditions du respect des obligations imposée par le règlement ICPE.

#### Financement – emprunt convertible

En avril 2022, AMG a résilié à l'amiable par anticipation le financement mis en place le 4 mai 2021 avec Rare Earth Global Investments Ltd. ("l'Investisseur"). À la suite de cette résiliation, deux "investor call" ont été utilisées par l'Investisseur, pour un montant total de 4,0 M€, et la moitié de la commission d'engagement prévue par la ligne de financement, soit 1,25 M€, a été rétrocédée par l'Investisseur à la Société du fait de la durée réduite pendant laquelle le financement a été mis en place.

Du fait de cette résiliation amiable, l'ensemble des 9.615.384 BSA attachés à la première tranche émise de l'emprunt convertible ont été rachetés pour 1 € puis annulés.

L'ensemble des aspects liés à cet emprunt a fait l'objet de publications et d'informations spécifiques et régulières sur le site du Groupe, partie "Actualité / Communiqués de Presse et Investisseurs / Documents".

#### Renouvellement des concessions en Guyane française

Par trois Décrets en date du 25 avril 2022 publié au Journal Officiel de la République Française en date du 26 avril 2022, les concessions, "Dieu-Merci", "Renaissance" et "La Victoire" ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2043 avec réduction de la superficie pour les concessions de "Dieu-Merci" (de 102,4 km<sup>2</sup> à 83,16 km<sup>2</sup>) et "Renaissance" (de 12,5 km<sup>2</sup> à 8,1 km<sup>2</sup>).

#### Emprunt SAS – acquisition OSEAD

La société a financé l'acquisition de 100% des parts du Fonds OSEAD, détenant indirectement 37,04% de CMT grâce à une avance en compte courant, conformément aux termes du Protocole d'Investissement du 19 février 2020, tel que modifié le 12 août 2020 et le 10 novembre 2020 et à l'accord de clarification du mois de juin 2022 (ci-après les "Accords"), la Société a reçu le 30 mai 2022 une notification de son actionnaire San Antonio Securities ("SAS") demandant le remboursement en numéraire de son avance de compte courant de 28,4 millions d'euros en principal plus intérêts (au 31 juillet 2022) plus le paiement final exigible du prix de vente des actions du fonds OSEAD pour un montant total de 3,7 millions d'euros, soit un montant total de 32,2 millions d'euros au 31 juillet 2022.

Conformément aux Accords :

1. Si AMG rembourse en numéraire l'intégralité du montant dû à SAS au plus tard le 31 août 2022 et si le dernier paiement exigible du prix de vente des actions du fonds OSEAD de 3,7 millions d'euros est payé au plus tard le 31 août 2022, AMG restera propriétaire de toutes les actions du fonds OSEAD et donc indirectement de 37,04% de CMT et deviendra propriétaire le 1er septembre 2022 de toutes les actions d'Osead Gestion, société de gestion du Fonds Osead, qui lui seront transférées par SAS.
2. Si AMG ne rembourse pas l'intégralité du montant dû à SAS au plus tard le 31 août 2022 et si le dernier paiement exigible du prix de transfert des actions du fonds OSEAD de 3,7 millions d'euros est versé au plus tard le 31 août 2022, SAS deviendra propriétaire le 1er septembre 2022 de toutes les actions du fonds OSEAD et donc indirectement de 37,04% de CMT, conformément à l'engagement unilatéral de

vendre les parts du fonds OSEAD et au nantissement des parts du fonds OSEAD accordé par AMG aux termes du Protocole d'Investissement, à titre de garantie pour le remboursement des sommes prêtées par SAS à AMG, SAS restera également propriétaire de l'ensemble des actions d'Osead Gestion, société de gestion du Fonds Osead.

Pour financer le remboursement du Prêt SAS, aux termes d'un protocole d'investissement conclu le 28 juillet 2022 (le "Protocole d'Investissement"), la société Strategos Ventures Limited ("SVL"), représentée par Monsieur Luc Gerard, président et actionnaire d'AMG a consenti à AMG une avance en compte courant d'un montant de EUR 32.187.000 qui a été intégralement versée et a permis le remboursement du Prêt SAS

De ce fait AMG est propriétaire de 100 % des parts du fonds Osead.

### Emprunt Strategos Venture

Afin de permettre le remboursement de la dette AMG vis-à-vis de SAS mentionné au point ci-dessus, la société Strategos Venture a émis une avance au profit du groupe AMG d'un montant de 32,2 M€ dont les dispositions contractuelles sont les suivantes :

- ◆ L'Avance consentie par SVL à AMG devra être remboursée par AMG à SVL au plus tard le 28 juillet 2025.
- ◆ Le remboursement de l'Avance pourra être fait en numéraire ou en actions AMG, au choix de SVL.
- ◆ L'Avance est rémunérée à un taux d'intérêt de 14,85 % par an payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, la première fois le 31 janvier 2023, et au plus tard le 28 juillet 2025.
- ◆ Si les intérêts sont payés à leurs échéances, ils seront payés en numéraire.
- ◆ SVL détiendra, jusqu'à la date du remboursement en numéraire ou en actions de l'Avance, 100% des actions de la société de gestion du Fonds Osead.
- ◆ Par ailleurs :

En cas de remboursement en actions du Prêt par AMG à SVL, au 28 juillet 2025, la conversion se ferait à un nombre d'actions d'AMG égal : au montant de l'Avance et des intérêts restants dus au 28 juillet 2025 divisé par :

- ◆ le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant la Date de Notification (le "Cours AMG Référence"), dans l'hypothèse où le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le 30 juin 2025 (le "Cours AMG Échéance") est supérieur au Cours AMG Référence ou ;
- ◆ le Cours AMG Échéance dans l'hypothèse où le Cours AMG Échéance est inférieur au Cours AMG Référence, étant entendu que le Cours AMG Référence et le Cours AMG Échéance s'entendent des cours de bourse de l'action d'AMG hors opérations de regroupement d'actions ou de division de la valeur nominale.

Dans l'hypothèse où le Cours AMG Échéance ou le Cours AMG Référence, retenu selon la formule prévue ci-dessus par le présent Article (le "Cours AMG Retenu"), est inférieur à la valeur nominale de l'action d'AMG à la Date de Notification conduisant l'Emprunteur à émettre les actions d'AMG émises au profit du Prêteur à la valeur nominale, l'Emprunteur compensera le Prêteur, notamment en émettant à son profit, des bons de souscription d'actions d'AMG et/ou des actions d'AMG supplémentaires dont le nombre permettra de couvrir la différence entre le Cours AMG Retenu par action d'AMG et la valeur nominale par action d'AMG émise au profit du Prêteur et ce, pour l'intégralité des actions d'AMG à percevoir par le Prêteur selon la formule prévue ci-dessus.

Dans l'hypothèse où, à l'échéance, AMG n'aurait pas remboursé l'Avance à SVL, en numéraire ou en actions AMG, à la requête de SVL, AMG s'est engagée, à titre de garantie, dans le cadre d'une promesse de cession, à transférer à SVL 100 % des parts du Fonds Osead qu'elle détient, par compensation valant remboursement intégral par AMG de l'Avance et des intérêts générés étant entendu que SVL conserverait, dans cette hypothèse, 100% des actions de la société de gestion Osead Gestion SA.

Il est également convenu que, dans ce cas, la compensation avec le prix de l'Avance par Part à calculer à la date de remboursement tiendra compte de tous les intérêts et remboursements payés par AMG à SVL sur le Prêt. Les stipulations qui précèdent s'appliqueront également en cas de défaut.

SVL pourra, à son entière discrétion, permettre à AMG de rembourser le Prêt par anticipation, en tout ou en partie, avant le 28 juillet 2025, selon ce qui pourra être convenu entre les Parties. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, dans le cas d'un remboursement anticipé du Prêt, les intérêts dus sur un remboursement anticipé seront calculés à la date du remboursement anticipé, en ajoutant à ce montant une pénalité de remboursement anticipé égale à 50 % du montant restant des intérêts dus sur le Prêt au 28 juillet 2025.

En cas de remboursement par AMG à SVL, à l'échéance, de l'Avance, 100 % des actions de la société de gestion Osead Gestion SA seront transférées par SVL à AMG à la date de remboursement du Prêt.

#### **Financement – emprunt convertible Yorkville Ltd.**

En septembre 2022, AMG a contracté un emprunt convertible auprès de Yorkville Ltd. ("Yorkville") pour un montant de 2,0 M€, les obligations convertibles sont de 10.000 € chacune. Une réserve de 147 M d'actions prévue sur les délégations de pouvoir a été émise au bénéfice de Yorkville. Un complément de 32 M d'actions a été attribué afin de couvrir les éventuelles variations du cours. Les fonds seront essentiellement affectés aux investissements du Groupe.

#### **Financement – demande de conversion partielle de la dette TNRF.**

La Société a acté le 12 septembre 2022 du principe d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 5,5 M€ par la réduction de la créance en compte-courant de TNRF. Les formalités juridiques sont en cours de réalisation. À l'issue de cette opération, le solde de la créance en compte courant de TNRF s'élèvera à 23,2 M€, TNRF détenant 28,75 % du capital et des droits de vote de la Société.

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles :**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

La société a opté pour l'activation des frais de recherches, les frais de recherche sont amortis à compter de l'exploitation des sites auxquels ils se rapportent et sur la durée du permis.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de Recherche et Développement : dès la mise en production sur la durée probable du projet.
- Concessions et Brevets :
  - Concession Dieu Merci : 8 à 14 ans
  - Logiciels : 3 ans
- Constructions :
  - Bureaux : 3 à 7 ans
  - Camp : 3 à 10 ans
  - Usine : 15 ans
  - Magasin : 7 ans
  - Laboratoire : 7 à 10 ans
  - Atelier mécanique : 7 ans
  - Bâtiment Gold Room: 10 ans

- Voies de terre et voies d'eau : 2 à 7 ans
- Digue : 1 à 5 ans
- Agencements des constructions :
  - Agencement terrain – Fosses : 5 ans
  - Réhabilitation / Revégétalisation : 1 à 11 ans
- Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 1 mois à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

#### **Stocks :**

---

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, est valorisé à son coût de revient (coût de production). Le minerai marchand (concentré de plomb et argent) est valorisé mensuellement au prix de revient moyen pondéré.

Les métaux sont valorisés sur la base des coûts de production de la mine dont ils sont extraits et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective des métaux, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

La direction évalue périodiquement s'il y a une provision pour obsolescence des stocks, sur la base d'une analyse effectuée sur l'état de l'inventaire.

#### **Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :**

---

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les participations sont dépréciées à hauteur de 57 M€, les principales dépréciations portent sur :

- Les titres de GPMI et TNRF Holding ont été dépréciés d'un montant de -39 M€ lors de la clôture de l'exercice 2019. En 2020, cette provision est maintenue pour le même montant. Son évaluation a été basée sur les éléments suivants :
  - Adaptation du business plan tenant compte de la diminution des cours des métaux non ferreux (Zinc et Plomb), le Groupe s'est basé principalement sur les projections des cours des métaux établies par la Worldbank, ceux-ci sont généralement considérés par les professionnels du secteur comme données conservatives (Note 2.4 du Rapport Annuel sur les comptes consolidés 2019).
  - Régression du résultat attendu sur les exercices 2019 et 2020 eu égard à la diminution des cours des métaux mais également pour l'exercice 2020 de l'impact liée à la situation de la COVID-19,
  - Eu égard à la COVID-19, report de 2 ans des investissements permettant l'accroissement de la capacité de production, les flux de trésorerie futurs et principalement le flux de trésorerie de valeur terminal ont été actualisés à des taux plus importants liée au simple report dans le temps, Le taux d'actualisation de 12,9% appliqué à l'échéance de 5 ans présente une décote de 45% alors que les mêmes conditions à l'échéance de 7 ans présente une décote de 57%. Soit



une décote complémentaire liée au report de 2 ans de -22%. Exemple de sensibilité à l'échéance base sur un hypothèse de 10 KEUR.

Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7
WACC	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,9%
Taux d'actualisation	88,57%	78,45%	69,49%	61,55%	54,52%	48,29%	42,8%
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR							
10,00	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52
Valeur de l'actif	68,66	60,82	53,87	47,71	42,26	37,43	33,16
Ecart de valeur liée à l'échéance						-	9,11
En Pourcentage							-22%

- Le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été actualisé au coût moyen pondéré des capitaux ou "WACC" de 12,9%, soit un "WACC" supérieur de 2,9% au WACC applicable globalement au secteur de l'ordre de 10%. Ce WACC de 12,9% tient compte des risques et incertitudes lié à la taille de l'entité AMG Pérou et aux spécificités de ses actifs. Pour information 1% de WACC représente un impact de valorisation de la participation AMG Pérou de l'ordre de 10 M€, Exemple de sensibilité au WACC et à l'échéance base sur un hypothèse de 10 KEUR.

Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7
WACC	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Taux d'actualisation	90,91%	82,64%	75,13%	68,30%	62,09%	56,45%	51,3%
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR							
10,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Valeur de l'actif	90,91	82,64	75,13	68,30	62,09	56,45	51,32
Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7
WACC	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%
Taux d'actualisation	88,57%	78,45%	69,49%	61,55%	54,52%	48,29%	42,8%
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR							
10,00	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52
Valeur de l'actif	68,66	60,82	53,87	47,71	42,26	37,43	33,16
Ecart en valeur liée au taux d'actualisation							
	- 22,25	- 21,83	- 21,26	- 20,59	- 19,83	- 19,02	- 18,16
Ecart en %							
	-24,5%	-26,4%	-28,3%	-30,1%	-31,9%	-33,7%	-35,4%

### Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté.

**Engagements de retraite :**

La convention collective prévoit les indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice est non significatif. Il représente un total de 35 K€. Ce montant a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Année de référence : 2020
- Taux d'actualisation : 0,51 %
- Table de mortalité : INSEE 13-15H

**Changements de méthodes :**

Il n'y a eu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a eu aucun changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

**État des immobilisations**

	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentation	Cession	Reclassement	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement & de développement	1 192 570		-7 778		1 184 792
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 602 279	861 607		337 040	5 800 926
<b>Total des imm. Incorporelles</b>	<b>5 794 849</b>	<b>861 607</b>	<b>-7 778</b>	<b>337 040</b>	<b>6 985 718</b>
Terrains	1				1
Constructions	31 441 436	58 225			31 499 661
Inst. Techniques, matériels et outillages industr	5 566 146	207 291	-21 201		5 752 236
Autres immobilisations corporelles	1 162 554	90 902			1 253 456
Immobilisations en cours	988 791	158 658		-337 040	810 409
Avances et acomptes	2 993				2 993
<b>Total des imm. Corporelles</b>	<b>39 161 921</b>	<b>515 076</b>	<b>-21 201</b>	<b>-337 040</b>	<b>39 318 756</b>
Autres participations	223 433 692				223 433 692
Autres titres immobilisés	3 997 399				3 997 399
Prêts	15 675	20 595			36 270
Autres immobilisations financières	0	45 368			45 368
<b>Total des imm. Financières</b>	<b>227 446 766</b>	<b>65 963</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>227 512 729</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>272 403 536</b>	<b>1442646</b>	<b>-28979</b>	<b>0</b>	<b>273 817 203</b>

Les mouvements de l'exercice 2021 se composent de :

- L'augmentation des immobilisations incorporelles pour 861 Keur se composent essentiellement des compagnes de forages en Guyane dans le cadre des programmes d'exploration ;
- L'augmentation des immobilisations corporelles pour 515 Keur se composent ;
  - o D'équipements relatifs au site d'exploitation de Dieu Merci
    - Broyeur,
    - Pompes et autres matériels
    - Matériel de maintenance
    - Matériel de transport (Quad)
    - De charges d'exploitation activées au titres d'immobilisation en cours
- L'augmentation des immobilisations financières se compose principalement des cautions et garanties versées sur matériels en locations, et d'un prêt étude.

## Immobilisations incorporelles

	Montant brut	Durée
Géologie "Dieu Merci"	0	
Géologie "Couriège"	783.604	N.A.
Géologie "Élysée"	335.205	Amorti 100%
<b>Frais de recherche</b>	<b>1.118.809</b>	

Autres immobilisations incorporelles	806.948	Amorti 100%
Autres actifs miniers / concessions	3.688.760	Déprécié
Fonds commercial	60.042	Amorti 90%
Logiciels	1.245.175	N.A.
Immobilisation incorporelles encours – travaux miniers et d'exploration encours		
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>5.800.925</b>	

## Inventaire des titres miniers

Titulaire	Nom	Titre Minier	Substances	Identifiant	Municipalité	Surface (km <sup>2</sup> )	Date initiale d'octroi	Date d'échéance	Statut
AMG	Dieu Merci	Concession	Au	04/80	Saint-Élie	83	17/12/1891	31-12-43	Concession renouvelée pour 25 ans par Décret du 25 avril 2022
AMG	Renaissance	Concession	Au	02/80	Saint-Élie	8,1	09/02/1889	31-12-43	Concession renouvelée pour 25 ans par Décret du 25 avril 2022
AMG	La Victoire	Concession	Au	03/80	Saint-Élie	21,6	17/12/1891	31-12-43	Concession renouvelée pour 25 ans par Décret du 25 avril 2022
AMG	Couriège	Permis Exclusif de Recherche (PER)	Au, métaux précieux et substances connexes	11/2010	Saint-Élie	14	03-07-10	03-07-20	Demande de transformation en Permis d'Exploitation déposée le 22 juin 2020. En cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Permis Exclusif de Recherche (PER)	Au et substances connexes	21/2001	Mana / Saint-Laurent du Maroni	122,275	01-11-01	31-10-16	Transformation of the PER into a Concession for 15 years filed on October 28th, 2016, under investigation
SMYD	Dorlin	Permis d'Exploitation (PEX)	Au	12/2010	Maripasoula / Saül	84	31-07-10	31-07-20	PEX renouvelé le 30 juillet 2020 jusqu'au 31 juillet 2020
SMYD	Dorlin	Demande de Concession	Au	2020 386 EARM2 YLR	Maripasoula / Saül	Initialement 84 km <sup>2</sup> réduit à 83,67 km <sup>2</sup> dans la demande de concession			Demande de transformation du PEX en concession pour une durée de 25 ans déposé le 2 juin 2020, en cours d'instruction
SMYD	Yaou	Permis d'Exploitation (PEX)	Au	19/2009	Maripasoula	52	11-11-09	11-11-14	Demande de concession pour une durée de 25 ans déposé le 29 novembre 2019, en cours d'instruction

Sources internes

## État des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				0
Frais d'établ. & de développement	484.459		129.000	355.459
Autres postes d'immob. Incorporelles	815.737	46.090		861.827
<b>Total immo. Incorporelles</b>	<b>1.300.196</b>	<b>46.090</b>	<b>129.000</b>	<b>1.217.286</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				0
Constructions sur sol d'autrui	1.878.123	1.520.960		3.399.083
Inst. Générales, agenc. & aménagement des constructions	1.859.582	312.818		2.172.400
Inst. Techn., matér. & outillage ind	1.128.158	457.645		1.585.803
Inst. générales, agenc. & aménagements divers	1.487	9.727		11.214
Matériel de transport	314.573	86.802		401.375
Mat. De bureau, informatique & mobilier	94.546	44.423		138.969
<b>Total immo. corporelles</b>	<b>5.276.469</b>	<b>2.432.375</b>	<b>0</b>	<b>7.708.844</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6.576.665</b>	<b>2.478.465</b>	<b>129.000</b>	<b>8.926.130</b>

Les dotations de l'exercice suivent les règles d'évaluation qui sont fonction de la durée d'utilité. Lorsqu'un actif n'est plus utilisable il fait l'objet d'une dotation complémentaire. Les amortissements nets de reprises pour l'exercice se montent à 2.349 Keur vs. 2.613 Keur en 2020.

## État des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 688 761			3 688 761
Immobilisations corporelles	7 823 807			7 823 807
Titres mis en équivalence				0
Titres de participation	53 161 469		622 610	52 538 859
Immobilisations financières	3 753 935			3 753 935
Sur stocks et en cours				0
Sur comptes clients	579 588	14 814		594 402
Autres provisions pour dépréciations	19 744 328	928 618	74 748	20 598 198
Charges à répartir		116 729		116 729
<b>TOTAL</b>	<b>88 751 888</b>	<b>1 060 161</b>	<b>697 358</b>	<b>89 114 691</b>

## Note sur les Titres de participation et autres titres immobilisés

Valeurs brutes - En euros	Au 31/12/2020	Acquisition	Cession	Autre/transfert	Au 31/12/2021
<b>Titres de participation</b>	<b>223 433 691</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>223 433 691</b>
SASU SOCIETE MINIÈRE YAOU D	13 868 059				13 868 059
SARL ARMINA RESSOURCES MINIÈRE	1 555 305				1 555 305
SAS VERDAL REFORESTAGE	6 600				6 600
GPMI	39 299 307				39 299 307
TNRF	115 355 865				115 355 865
FONDS OSEAD	48 914 355				48 914 355
JV AMG/CMT	4 400 000				4 400 000
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	34 200				34 200
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>3 997 399</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 997 399</b>
FONDS OSEAD	0				0
ELEMENT ASA	3 997 399				3 997 399
<b>Total</b>	<b>227 431 090</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>227 431 090</b>

L'exercice 2021 n'a pas connu de modification portant sur les participations financières.

## Variation des dépréciations :

Dépréciations - En euros	Au 31/12/2020	Dotation	Reprise	Reclassement	Au 31/12/2021
<b>Dépréciations / Titres de participation</b>	<b>-53 161 469</b>	<b>0</b>	<b>248 610</b>	<b>0</b>	<b>-52 912 859</b>
SASU SOCIETE MINIÈRE YAOU D	-13 868 059				-13 868 059
SARL ARMINA RESSOURCES MINIÈRE	-248 610		248 610		0
SAS VERDAL REFORESTAGE	-6 600				-6 600
GPMI	-9 911 277				-9 911 277
TNRF	-29 092 723				-29 092 723
FONDS OSEAD	0				0
JV AMG/CMT	0				0
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	-34 200				-34 200
ACTIONS PROPRES AMG	0		0		0
<b>Dépréciations / Autres titres immobilisés</b>	<b>-3 753 935</b>	<b>0</b>	<b>374 000</b>	<b>0</b>	<b>-3 379 935</b>
FONDS OSEAD	0				0
ELEMENT ASA	-3 753 935		374 000		-3 379 935
<b>Total</b>	<b>-56 915 404</b>	<b>0</b>	<b>622 610</b>	<b>0</b>	<b>-56 292 794</b>

Les titres de participations sont dépréciés afin de prendre en compte les situations nettes négatives des filiales concernées.

Les participations TNRF Holding et GPMI ont été dépréciées en 2019 sur la base des tests de valeur. Le rapport financier 2019 reprend l'intégralité des hypothèses (Point 10.1.1). Les tests de valeur réalisés pour la clôture de l'exercice ont confirmés les valeurs nettes.

Les autres titres immobilisés ELEMENT ASA devenue DLT a fait l'objet d'une reprise de dépréciation sur la base de l'évolution du cours de bourse.

## Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en euros

- (1) Capital
- (2) Capitaux propres autres que le capital
- (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
- (4) Valeur comptable brute des titres détenus –
- (5) Valeur comptable nette des titres détenus
- (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés –
- (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
- (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé –
- (9) Résultat du dernier exercice clos
- (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	RDV	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>Filiales détenues à + de 50%</b>											
SASU Société Minière Yaou Dorlin	20.360.000,00	40.171.777,08	100%	13.868.059,00	13.868.059,00	-	18.404.470,81		4.285,00	638.434,00	-
SARL Armina Ressources Minières	2.400.000,00	2.258.760,00	100%	1.555.305,00	-	1.555.305,00	-	NS	-	15.696,00	-
SAS Verdai Reforestage	10.000,00	400.767,00	66%	6.600,00	6.600,00	-	394.744,84		NS	8.770,00	-
GPML	2.164.727,90	37.319.916,28	100%	39.299.307,00	9.911.277,00	29.388.030,00	-	NS	-	1.682,94	-
TNRF Holding	2.761,79	115.416.563,66	100%	115.355.865,00	29.092.723,00	86.263.142,00	-	NS	-	1.682,94	-
IV AMG/CMT	8.800.000,00	169.000,00	50%	4.400.000,00	-	4.400.000,00	-	NS	-	88.000,00	-
Fonds OSEAD	10.000,00	45.076.906,00	100%	48.914.355,00	-	48.914.355,00	-	NS	-	926.971,00	-
<b>TOTAL 1</b>	<b>33.747.489,69</b>	<b>159.668.601,86</b>		<b>223.399.491,00</b>	<b>52.878.659,00</b>	<b>170.520.832,00</b>	<b>18.799.215,65</b>		<b>4.285,00</b>	<b>- 1.505.236,88</b>	<b>-</b>
<b>Participations détenues entre 10% et 50%</b>											
OSEAD Mining Cote d'Ivoire	34.312,50	-	50%	34.200,00	34.200,00	-	1.799.016,33		NS	nc	0
<b>TOTAL 2</b>	<b>33.781.802,19</b>	<b>159.668.601,86</b>		<b>223.433.691,00</b>	<b>52.912.859,00</b>	<b>170.520.832,00</b>	<b>20.598.231,98</b>		<b>4.285,00</b>	<b>- 1.505.236,88</b>	<b>-</b>
<b>Sociétés détenues au moins à 10%</b>											
Element ASA	9.441.108,95	11.193.713,58	1%	3.997.399,00	3.379.935,00	617.464,00	-		459.847,84	- 4.192.730,35	0
<b>TOTAL 3</b>	<b>43.222.911,14</b>	<b>170.862.315,44</b>		<b>227.431.090,00</b>	<b>56.292.794,00</b>	<b>171.138.296,00</b>	<b>20.598.231,98</b>		<b>464.132,84</b>	<b>- 5.697.967,23</b>	<b>-</b>

## Stocks

	Montant
Gasol Taxé	<b>35.840,49</b>
Gasol Détaxé	<b>47.171,45</b>
Produites Chimiques	<b>231.936,00</b>
Essence	<b>7.705,53</b>
<b>Total</b>	<b>322.653,47</b>

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve.

Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

**État des provisions**

NATURE DES DÉPRÉCIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	850 512	185 318	10 308	1 025 522
Autres provisions pour risques & charges	2 453 400	73 602		2 527 002
<b>TOTAL</b>	<b>3 303 912</b>	<b>258 920</b>	<b>10 308</b>	<b>3 552 524</b>

Les mouvements de l'exercice se composent de :

- Ajustement des provisions pour litiges commerciaux et sociaux de 0,2 M€
- Ajustement des provisions pour réhabilitation et démantèlement pour 0,1 M€

**Les autres provisions pour risques et charges**

- **Provisions pour Remise en état :**

Elles correspondent à la provision pour remise en état. Elle couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit actuellement le 31 décembre 2036.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes d'exploration, d'installations devant être démantelées ...) ;
- dégradations progressives liées à l'exploration ou à l'exploitation .
- Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :
- Reprofilage, re-talutage et revégétalisation des fosses d'extraction ;
- Traitement des eaux de ruissellement et digues,
- Démontage des installations,
- Élimination des déchets.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

- **Provision pour litige fournisseur SIRPE :**

Un litige commercial oppose AMG à SIRPE agence de communication, AMG a provisionné dans ses comptes 0,3 M€, la demande de la partie adverse se monte à 0,5 M€. L'affaire a été gagnée en première instance par AMG, un appel de la décision a été interjeté.

- **Provision pour litige social**

AMG a été contrainte par jugement d'acter une provision dans le cadre d'un licenciement économique datant de 2014 pour un montant de 0,2 M€.

- **Provision pour litige commercial SBTPME :**

La société SOTRAPMAG ex-filiale d'AMG cédée à la société Columbus Gold en janvier 2013 était impliquée dans un litige commercial avec la SBTPME portant sur un contrat de gestion et d'entretien de pistes antérieur à la cession et dont les factures ont été contestées.

Au cours de l'année 2016, SOTRAPMAG et la SBTPME ont réglé leurs différends par un accord confidentiel, AMG restant assignée par la SBTPME depuis le mois de juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

En date du 27 octobre 2016, Auplata (désormais AMG) a été condamnée en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450.000 € à titre de dommages-intérêts. Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata (désormais AMG) a fait appel du jugement du 27 octobre 2016. Au 31 décembre 2020, cette affaire a fait l'objet d'une prise en compte en dette commerciale pour l'intégralité du montant soit 0,2 M€ eu égard au caractère de prudence de présentation des comptes, cela ne confirme en rien l'acceptation par la société de la dette. La société a également provisionné le solde de la demande, soit 0,3 M€.

- **Provision pour litige commercial STMG :**

Litige commercial provisionné à concurrence de 0,2 M€.

- **Provision pour litige commercial Montagne d'OR :**

La péremption de l'instance a été actée par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 5 juillet 2022.

- **Provision pour litige commercial KGA :**

AMG est également en litige dans le cadre d'honoraires liés à la structuration de l'emprunt convertible négocié en 2017/2018, ce litige porte sur une dette commerciale de 1,75 M€. La partie adverse a été déboutée en première instance de sa demande d'indemnité provisionnelle par une ordonnance de référé du tribunal mixte de commerce de Cayenne en date du 9 mai 2019. La partie adverse a donc interjeté appel de cette ordonnance. Par une décision en date du 11 mai 2020, la cour d'Appel de Cayenne a confirmé l'ordonnance du 9 mai 2019. Cette décision d'appel a été signifiée en août 2020 avec un délai de cassation de pourvoi en cassation de 4 mois, le siège de l'adversaire étant situé à l'étranger. Il est à noter que cette affaire a fait l'objet d'une prise en compte en dette commerciale pour l'intégralité du montant soit 1,75 M€ eu égard au caractère de prudence de présentation des comptes, cela ne confirme en rien l'acceptation par AMG de la dette et de la prestation. Le Groupe est dans l'attente de l'épuisement des recours de sorte à reprendre prochainement la provision.



## État des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	36 270	36 270	
Autres immobilisations financières	45 368	45 368	
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	1 039 712	1 039 712	
Autres créances clients	258 138	258 138	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	843	843	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 103	10 103	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	23 101 315	23 101 315	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	435 496	435 496	
Charges constatées d'avance	19 652	19 652	
<b>TOTAL</b>	<b>24 946 897</b>	<b>24 946 897</b>	<b>0</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3.846.342		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	482 730		
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Les prêts accordés se constituent principalement des avances faites aux filiales (2,5 M€ pour AMG Pérou, 0,8 M€ SMYD) ;

## État des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	3 244 286	3 244 286		
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	394 127	394 127		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	132 376	132 376		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 212 201	7 212 201		
Personnel et comptes rattachés	448 513	448 513		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 077 070	2 077 070		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	85 250	85 250		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 384 441	5 384 441		
Groupe et associés (2)	63 351 480	63 351 480		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	301 778	301 778		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>82 631 528</b>	<b>82 631 528</b>		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	10.000.000,00			
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	11.708.845,86			
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

La société a contracté un emprunt convertible, deux tranches de chacune 5,0 M€ (hors frais) ont été utilisées soit 1.000 Notes de 10.000 € chacune. Au 31 décembre 2021, il restait 370 Notes de 10.000 € chacune à convertir soit un montant de 3,2 M€. Complément des Frais de structuration imputé sur l'exercice de 1,1 M€.

Remboursement des intérêts dus à la société SAN ANTONIO SECURITIES pour un montant de 0,5 M€,

Remboursement par cession de créances pour les sociétés Strategos Group LLC – G2M pour un montant de 0,5 M€

Remboursement par cession de créances pour la société TNRF pour un montant de 3,3 M€

#### Charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	6 277
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 123 374	1 754 170
Dettes fiscales et sociales	679 661	567 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 425	138 319
Autres dettes	266 758	478 801
<b>TOTAL</b>	<b>2 157 218</b>	<b>2 944 913</b>

#### Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Créances clients et cptes rattachés	33 003	33 000
Autres créances	30 804	30 804
<b>TOTAL</b>	<b>63 807</b>	<b>63 804</b>

#### Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

CHARGES CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Charges d'exploitation	19 652	49 872
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>19 652</b>	<b>49 872</b>

**Fonds commercial**

Le fonds commercial résulte d'un mali technique constaté lors de la transmission universelle du patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été totalement déprécié au 31 décembre 2011.

Dépréciation du fonds commercial : 3 688 761 euros

**Composition du capital social**

	Nombre	Valeur Nominale	Montant en €
<b>Actions composant le capital social au début de l'exercice</b>	<b>274 208 500</b>	<b>0,5</b>	<b>137 104 250</b>
Réduction de capital par réduction de la valeur nominale de 0,5 € à 0,0005	274 208 500	-0,4995	-136 967 146
Augm. Capital par capitalisation de la dette Armina	31 532 743	0,0005	15 766
Conversion de 670 ORA	144 916 654	0,0005	72 458
<b>A l'issue des procédures d'apurement des pertes</b>	<b>450 657 897</b>	<b>0,50</b>	<b>225 329</b>

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société AMG s'élève à 225.328,95 euros constitué de 450.657.905 actions de 0,0005 € de nominal chacune, totalement libérées.

**Réduction de capital**

Faisant usage de la délégation de pouvoir conférée par la 10<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale Mixte du 30 novembre 2020, le Conseil d'Administration a décidée de la réduction du capital social non motivée par les pertes d'un montant de 136.967.145,25 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,5 € à 0,0005 €, ramenant ainsi le capital social de 137.104.249,50 € à 137.104,2495 € avec subdélégation au Directeur Général afin de pouvoir procéder aux formalités requises. Cette réduction de capital est devenue définitive le 23 mars 2021.

**Augmentation du capital social****Rare Earth Global Investments Ltd**

Le 6 mai 2021, le Groupe a contracté un emprunt convertible auprès du fonds d'investissements Rare Earth Global Investments Ltd. L'utilisation de cet emprunt a été multiple, notamment pour financer le développement du Groupe au travers d'éventuelles acquisitions mais également pour restructurer la dette financière et commerciale du Groupe.

La mise en place d'un financement d'un montant total maximum de 50 M€, renouvelable deux fois sur demande du Groupe. Ce financement s'opèrerait via l'émission de bons d'émission (les "**Bons**") donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (les "**ORNANE**") assorties de bons de souscription d'actions (les "**BSA**") intégralement réservés à Rare Earth Global Investments Ltd. ("**Investisseur**").

- (a) Emprunt convertible contracté auprès de Rare Earth Global Investments Ltd. pour lequel deux tranches de chacune 5,0 M€ ont été levées (RA Note 6.6.2), Les conditions financières de cet emprunt convertible sont les suivantes :
- Ce financement s'opère via l'émission de bons d'émission (les "**Bons**") donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (les "**ORNANE**"). Le contrat prévoit un financement total maximal de 50 M€ (hors exercice des BSA) par tranche de 5.000.000 € sur une durée de 36 mois.
  - Une première tranche de financement de 5.000.000 € par exercice de cinq cents (500) Bons a été souscrite le 4 mai 2021, permettant de souscrire à cinq cents (500) ORNANE assorties, exclusivement pour cette première tranche, de 9.615.384 BSA qui ont été levée à la même date.
  - Des frais d'émission ont été supportés par AMG à hauteur de 2,270 m€ (*Legal fee & commitment fee*) par imputation sur le montant de de la première tranche reçu au titre de l'exercice des 500 Bons. Le montant net encaissé s'élevant à 2,580 M€.

- d. Les ORNANES ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont émises à 97% de leur valeur nominale. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une durée de 12 mois à compter de leur date d'émission.
- e. Les actions nouvelles et/ou existantes :

La parité de conversion sera déterminée par la formule suivante :

$$N = CA / CP,$$

Où :

"N" : Est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuable au porteur d'ODIRNANE,

"CA" : Conversion Amount est la valeur nominale de l'ORNANE, soit 10.000 euros multipliée par le nombre d'obligations converties ;

"CP" : Conversion Price est le prix de conversion de l'ORNANE.

Le Prix de Conversion Théorique est égal à 96% du plus bas cours moyen pondéré par les volumes d'un jour de négociation pendant une période de quinze (15) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des ORNANE (après troncature à la deuxième décimale).

Complémentairement, la condition de conversion vient à s'appliquer : le cours de clôture des Actions sur Euronext Growth Paris doit avoir été supérieur à 140% de la valeur nominale de l'Action pendant une période de plus de cinq (5) Jours de Bourse (la "Condition de 140%") précédant la date d'envoi de la Demande (ou, si cela n'a pas été le cas, le capital social de l'Émetteur a été réduit pendant cette période par le biais d'une réduction de la valeur nominale des Actions à diviser par deux (2) ou au moins réduit dans la plus large mesure possible). Il est précisé que dans le cas où une ou plusieurs Tranche(s) de Titres sont en circulation, la Condition 140% sera augmentée en conséquence de 15% pour chaque Tranche complète de Titres en circulation.

Cette dernière condition n'a pas trouvé à s'appliquer.

Au 31 décembre 2021, il restait 370 Bons non convertie ayant chacun une valeur de 10.000 €, la dette à cette date-là, est de 3,6 M€ à la valeur nominale.

	Tranche 1			Tranche 2		
	04-05-21			07-06-21		
Date d'émission de la Tranche d'ORNANE <i>Tranche note issuance date</i>						
Nombre d'ORNANE émises <i>Number of notes (ORNANE) issued</i>	5000					
Nombre d'ORNANE souscrites <i>Number of notes (ORNANE) subscribed</i>	500			500		
Nombre d'ORNANE restantes à souscrire <i>Number of notes (ORNANE) remaining to subscribed</i>	0			370		
Nombre de BSA1 émis <i>Number of warrants "BSA1" issued</i>	9.615.384					
Prix d'exercice des BSA1 <i>Exercise price of warrants "BSA1" issued</i>	0,26 €					
Nombre de BSA1 exercés <i>Number of warrants "BSA1" exercised</i>	0			0		
Demandes de conversion d'ORNANE <i>Notes conversion notices</i>	<u>Date</u>	<u>Nombre</u>	<u>Actions créées</u>	<u>Date</u>	<u>Nombre</u>	<u>Actions créées</u>
CN1	26-05-21	10	833.333	02-11-21	130	65.000.000
CN2	01-06-21	80	6.666.666			
CN3	17-06-21	40	3.333.333			
CN4	28-06-21	30	3.000.000			
CN5	02-07-21	15	1.500.000			
CN6	07-07-21	50	6.250.000			
CN7	13-08-21	25	3.571.428			
CN8	24-08-21	50	7.142.857			
CN9	06-09-21	50	7.142.857			
CN10	13-09-21	15	2.142.857			
CN11	14-09-21	40	6.666.666			
CN12	22-09-21	25	5.000.000			
CN13	12-10-21	50	16.666.666			
CN14	02-11-21	20	10.000.000			
<b>Total</b>		<b>500</b>	<b>79.916.663</b>		<b>130</b>	<b>65.000.000</b>

**Armina Ressources Minérales sarl**

Faisant usage de la délégation qui lui a été octroyée par la 17<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre de 2020, le Directeur Général agissant sur subdélégation à lui donnée par le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2021 de procéder à une augmentation de capital d'un montant 15.766,3715 euros pour le porter de 140.854,249 euros à 156.620,6205 euros par émission de 31.532.743 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,0005 euro chacune réservée à ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL, société à responsabilité limitée au capital de 2.400.000 euros dont le siège social est situé Zone Industrielle de Dégrad des Cannes, 97354 Rémire-Montjoly immatriculée sous le numéro 401 802 863 RCS Cayenne afin d'incorporer au capital une créance certaine liquide et exigible que cette dernière détenait sur AMG. Ladite augmentation de capital est devenue définitive le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les actions créées à cette occasion créent une situation d'auto contrôle.

Date	Opération	Nominal	Nombre d'actions créées	Augmentation / Réduction du capital	Nouveau Capital social	Nouveau nombre d'actions
31-12-20	Capital à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2020	0,50 €	274.208.499		137.104.249,50000 €	274.208.499
25-03-21	Réduction du capital par réduction du nominal de 0,5 € à 0,0005 € par action	0,0005 €	-	-136.967.145,25050 €	137.104,24950 €	274.208.499
26-05-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 10 ORA CN T1 1	0,0005 €	833.333	416,66650 €	137.520,91600 €	275.041.832
01-06-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 80 ORA CN T1 2	0,0005 €	6.666.666	3.333,33300 €	140.854,24900 €	281.708.498
17-06-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 40 ORA CN T1 3	0,0005 €	3.333.333	1.666,66650 €	142.520,91550 €	285.041.831
28-06-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 30 ORA CN T1 4	0,0005 €	3.000.000	1.500,00000 €	144.020,91550 €	288.041.831
01-07-21	Incorporation créance Armina	0,0005 €	31.532.743	15.766,37150 €	159.787,28700 €	319.574.574
02-07-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 15 ORA CN T1 5	0,0005 €	1.500.000	750,00000 €	160.537,28700 €	321.074.574
07-07-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 50 ORA CN T1 6	0,0005 €	6.250.000	3.125,00000 €	163.662,28700 €	327.324.574
13-08-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 25 ORA CN T1 7	0,0005 €	3.571.428	1.785,71400 €	165.448,00100 €	330.896.002
24-08-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 50 ORA CN T1 8	0,0005 €	7.142.857	3.571,42850 €	169.019,42950 €	338.038.859
06-09-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 50 ORA CN T1 9	0,0005 €	7.142.857	3.571,42850 €	172.590,85800 €	345.181.716
13-09-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 15 ORA CN T1 10	0,0005 €	2.142.857	1.071,42850 €	173.662,28650 €	347.324.573
14-09-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 40 ORA CN T1 11	0,0005 €	6.666.666	3.333,33300 €	176.995,61950 €	353.991.239
22-09-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 25 ORA CN T1 12	0,0005 €	5.000.000	2.500,00000 €	179.495,61950 €	358.991.239
12-10-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 50 ORA CN T1 13	0,0005 €	16.666.666	8.333,33300 €	187.828,95250 €	375.657.905
02-11-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 20 ORA CN T1 14	0,0005 €	10.000.000	5.000,00000 €	192.828,95250 €	385.657.905
02-11-21	Augmentation de capital Rare Earth : Conversion de 130 ORA CN T2 1	0,0005 €	65.000.000	32.500,00000 €	225.328,95250 €	450.657.905
31-12-21	Capital à la clôture de l'exercice du 31 décembre 2021	0,0005 €	450.657.905		225.328,95 €	450.657.905

**Actionnariat**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2021:

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Monsieur Michel Juilland	29.979.767	6,65%
San Antonio Securities LLC (a)	53.786.487	11,94%
Fondo de Capital Privado Tribeca Natural Resources Fund	53.694.027	11,91%
Compagnie Minière de Touissit (b)	944.522	0,21%
Armina Ressources Minières SARL (c)	31.532.743	7,00%
Flottant	280.720.359	62,29%
<b>Nombre total d'actions AMG</b>	<b>450.657.905</b>	<b>100%</b>

(a) Dernières données transmises par l'actionnaire le 25 juin 2021.

(b) La filiale Compagnie Minière de Touissit détient 944.522 titres d'AMG

(c) Armina Ressources Minières SARL, filiale à 100 % d'AMG détient 31.532.743 titres d'AMG

## Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres					
Libellé	Soldes au 01/01/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Soldes au 31/12/2021
Capital	137 104 250		88 225	-136 967 146	225 329
Primes d'émission			147 047 875		147 047 875
Réserve légale	43 179				43 179
Réserves générales					
Réserves réglementées	1 158				1 158
Report à nouveau	-3 669 595	-17 409 763			-21 079 358
Résultat de l'exercice	-17 409 763	17 409 763		-9 472 986	-9 472 986
Autres répartition					
<b>Total capitaux propres</b>	<b>116 069 229</b>	<b>0</b>	<b>147 136 100</b>	<b>-146 440 132</b>	<b>116 765 197</b>

## Chiffre d'affaires

	Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	13 822 434		13 822 434	1 175 782
Production vendue de services	1 549 277		1 549 277	116 437
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>15 371 711</b>		<b>15 371 711</b>	<b>1 292 220</b>

Nos opérations se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la commercialisation de concentrés d'or. Le Groupe détient des titres miniers sur les communes de 'Saint Élie (AMG : "Dieu-Merci", "La Renaissance", "La Victoire" et "Couriège"), Maripasoula (SMYD : "Yaou" et "Dorlin") et Saint-Laurent du Maroni et Mana (Armina : "Bon Espoir").

Sur la base d'une première année de pleine production le Groupe avait budgété une production de 300 Kg d'or. Du fait de l'arrêt forcé, suite à la décision du Tribunal Administratif de la Guyane le 30 septembre 2021, la production au 31 décembre 2021 a atteint 285 kg, ce qui a représenté un chiffre d'affaires au 31 décembre 2021 à 13,8 M€. . Le Groupe estime à plus de 90% le taux de récupération de l'or et la qualité des titres or vendus à la SAAMP sont supérieurs à 92% d'or fin.

Les prestations de services et les produits des activités annexes s'élèvent à un total de 1.549 K€. Elles correspondent essentiellement aux refacturations aux sociétés du groupe et aux éventuels sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant ainsi qu'aux refacturations aux filiales d'achats de biens et services (ventes de marchandises), de main d'œuvre et de prestations de services.

## Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation	492 612	296 762
Produits des autres valeurs mobilières	0	
Autres intérêts et produits assimilés	80 023	43 359
Reprises sur provisions et transferts de cha	448 748	12 269 675
Différences positives de change	401	9
Produits nets sur cessions de VMP	0	
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 021 785</b>	<b>12 609 805</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements	928 618	899 231
Intérêts & charges assimilées	8 255 429	7 564 794
Différence négative de change	13 642	29 378
Charges nettes sur cessions de VMP	0	
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>9 197 688</b>	<b>8 493 403</b>
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	<b>-8 175 903</b>	<b>4 116 402</b>

**En 2021, les reprises de provisions sur dépréciations financières et provisions (449 K€) sont principalement constituées des éléments suivants :**

- Reprise de dépréciation sur compte courant ARMINA pour 75 K€,
- Reprise de dépréciation sur titres ELE ASA devenue DLT pour 374 K€,

**En 2021, les dotations financières aux amortissements et provisions (929 K€) sont principalement constituées des éléments suivants :**

- Dépréciation des comptes courants envers les filiales d'AMG pour 823 K€,
- Dépréciation du comptes courant envers la filiale commune OMCI pour 106 K€,

**En 2021, les intérêts et produits financiers assimilées (493 K€) sont constitués principalement des éléments suivants :**

- Intérêts créditeurs (principalement) sur les comptes courants des filiales pour 285 K€
- Intérêts créditeurs sur avance aux tiers pour 207 K€

**En 2021, les intérêts et charges assimilées (8.255 K€) sont constitués principalement des éléments suivants :**

Intérêts (principalement) sur les comptes courants :

- ✓ TNRF : 4.177 K€
- ✓ SAIL : 414 K€
- ✓ SAS : 3.188 K€
- ✓ G2M : 208 K€
- ✓ JV AMG/CMT : 88 K€
- ✓ Intérêts sur garantie reçues : 180 K€



**En 2020, les reprises de provisions sur dépréciations financières et provisions (12 270 K€) sont principalement constituées des éléments suivants :**

- Reprise de dépréciation des titres OSEAD pour 3 450 K€,
- Reprise de dépréciation sur titres AMG pour 7 644 K€,
- Reprise de dépréciation sur compte courant ARMINA pour 1 147 K€,
- Reprise de dépréciation sur titres ELE ASA pour 27 K€,

**En 2020, les dotations financières aux amortissements et provisions (899 K€) sont principalement constituées des éléments suivants :**

- Dépréciation des comptes courants envers les filiales d'AMG pour 899 K€,

**En 2020, les intérêts et charges assimilées sont constitués principalement des éléments suivants :**

- Intérêts sur la dette envers un investisseurs ne faisant pas partie des parties liées pour 731 K€,
- Intérêts (principalement) sur les comptes courants :
  - ✓ TNRF : 3 851 K€
  - ✓ SAIL : 459 K€
  - ✓ SAS : 2 137 K€
  - ✓ G2M : 184 K€
  - ✓ ARMINA : 18 K€
  - ✓ Intérêts de retard : 42 K€,
  - ✓ JV AMG/CMT : 81 K€

**Résultat exceptionnel**

<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>Au 31/12/2021</b>	<b>Au 31/12/2020</b>
Sur opérations de gestion	21 530	393 172
Sur opérations en capital	0	9 449 918
Reprises exceptionnelles aux amortissem	248 610	
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>270 140</b>	<b>9 843 090</b>
Ch. Sur opérations de gestion	10 250	113 619
Ch. Sur opérations en capital	11 491	19 801 084
Dotations exceptionnelles aux amortissem	11 466	512 478
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>33 208</b>	<b>20 427 181</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>236 932</b>	<b>-10 584 091</b>

L'exercice comporte une reprise de provision sur ARMINA pour 249 KEUR.

## Les parties liées

Les informations sur les parties liées sont résumées dans le tableau suivant :

En '000€	TNRF	SAIL/SAN	G2M	AMRMINA/VERD AL/SMYD	AMG PEROU/GPMI/TN RF HOLDING/BREXIA INT.	OMCI	JV AMG/CMT	Autres	Dépréciations	Solde
<b>Compte de résultat</b>										
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	506,22	-	-	-	-	506,22
Achats et charges externes	-	-	-	-	-	-	-	240,00	-	240,00
Prestations de R&D activées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits & (Charges) financières	4.174,79	3.922,64	208,35	309,22	-	1,16	88,00	180,00	-	8.884,17
Produits & (Charges) exceptionnelle	-	-	-	248,61	-	-	-	-	-	248,61
<b>Bilan</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clients	-	-	-	-	2.503,08	-	-	-	-	2.503,08
Débiteurs	42,88	5,85	5,66	18.799,22	-	1.799,02	-	-	20.598,20	54,42
Fournisseurs & crédoiteurs divers	-	-	-	-	229,91	-	-	-	-	229,91
Avances en compte-courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations souscrites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes diverses	28.727,63	29.068,04	1.079,41	-	-	-	4.569,00	3.759,00	-	67.203,09
Intérêts courus sur emprunt obligataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur Obligations souscrites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Informations sur les dirigeants

Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général depuis le 19 novembre 2018, a perçu une rémunération globale brute de 240.000 € au titre de l'exercice 2021, AMG reste redevable au titre des rémunérations du Président Directeur Général d'un montant de 149.707,03 € au titre de l'exercice 2021.

## Concernant les administrateurs

Sur proposition du Comité des rémunérations du 3 septembre 2020, le Conseil d'Administration du 24 septembre 2020 a pris les décisions suivantes :

- 1) Du fait que la Société doit faire face à des obstacles économiques importants en raison des conditions actuelles du marché et de la pandémie de la Covid-19, une politique d'épargne a été mise en œuvre au niveau du groupe. Prenant acte de cela il est proposé de réduire la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") de manière rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de la limiter à :
  - 2.500 € par mois et par administrateur en ce compris la participation à l'ensemble des conseils d'administration dans lesdits mois ainsi que la participation à un Comité ;
  - 1.500 € par Comité supplémentaire au-delà d'un par mois.

Cette règle trouverait à s'appliquer jusqu'à ce que le Comité des Rémunérations propose au Conseil d'Administration de la modifier en fonction des performances financières et opérationnelles d'AMG.

- 2) Sur la base du point 1) ci-dessus et de la prise en compte de la modification rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Société est redevable vis-à-vis des administrateurs des montants correspondants à la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") suivant :

Pour l'année 2021 : 92.000 €

Soit un total au 31 décembre 2021 : 92.000 €

- 3) De prévoir un plan de paiement afin de rembourser la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") impayée due aux administrateurs jusqu'au 31 octobre 2020 visée au point 2) ci-dessus sur 12 mois en versements égaux. Le montant dû sera calculé sur la base du montant restant dû à chaque directeur divisé en

12 versements égaux. Dans le cas où la disponibilité des flux de trésorerie de la Société s'améliore, le plan de paiement de la dette proposé devrait être accéléré dans la mesure du possible.

- 4) Que la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") à compter du 1er novembre 2020 puisse leur être réglée avant le 7ème jour du mois suivant, sous réserve de la capacité financière de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2021 a voté une enveloppe au titre de la rémunération de l'activité des administrateurs au Conseil d'Administration fixée à 250.000 € au titre de l'exercice 2021.

#### Au titre de l'exercice 2021 :

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Remy, administrateur depuis le 15 novembre 2005 a perçu en 2021 une somme de 112.917 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices la somme de 15.000 €.

Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur depuis le 23 juillet 2018, a perçu en 2021 une somme de 85.917 € sur les sommes qui lui sont dus et il lui reste à percevoir au titre des exercices la somme de 17.500 €.

Monsieur Miguel de Pombo, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2021 une somme de 61.917 € sur les sommes qui lui sont dus et il lui reste à percevoir au titre des exercices la somme de 17.500 €.

Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2020 une somme de 75.917 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices la somme de 14.000 €.

Monsieur Fernando Jaramillo, administrateur depuis le 26 juin 2019, a perçu en 2020 une somme de 49.500 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre de l'exercice 2019 la somme de 14.000 €.

Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry, administrateur depuis le 26 juin 2019, a perçu en 2020 une somme de 49.500 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre de l'exercice 2019 la somme de 11.500 €.

#### **Honoraires des commissaires aux comptes**

TABLEAU DES HONORAIRES COMMISSAIRES			
EXERCICE 2021	Mandat 2021	Autres missions	Total
DELOITTE	124.000,00 €	19.000,00 €	143.000,00 €
RSM	120.000,00 €		120.000,00 €

#### **Entité consolidante**

Depuis de la réalisation de l'Apport en nature de la totalité des actions de la société BREXIA GOLDPLATA PERÚ S.A.C. dont la dénomination sociale a été modifiée le 21 août AMG - Auplata Mining Peru SAC, société de droit péruvien au capital de S/ 14.644.828,00, dont le siège social est Av. Alfredo Benavides, Miraflores 15048, Lima - Pérou ("AMG Perú") à Auplata Mining Group - AMG ("AMG"), AMG est consolidée au sein de AMG Pérou (ex-BGPP).

**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 78 personnes

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	21	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	13	
Ouvrier	40	
<b>Total</b>	<b>78</b>	

**Engagements financiers****Engagements financiers donnés**

Les actions OMM détenues par le fonds OSEAD ont été gagées au bénéfice de San Antonio Securities dans le cadre de la convention d'avance en compte courant ayant permis l'acquisition du fonds OSEAD.

**Redevances "Yaou" et "Dorlin"**

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. Et d'Euro Ressources (ex Guyanor), AMG s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin ("CA"), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2,1 M€.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2021 s'élève 0,4 k€, ce montant n'a pas augmenté dans la mesure où il n'y a eu aucune reprise de l'activité de production sur les sites concernés.

Le montant des dépenses faites sur le PEX Dorlin au 31 décembre 2021 est de 7.555.995 USD.

**Engagement sur le PER "Couriège"**

Le PER Couriège fera l'objet d'un programme d'exploration qui est maintenant défini, mais pas encore validé. Il est prévu une campagne géophysique et de forages d'exploration et de définition afin de circonscrire un gisement à partir des données existantes.

**Engagements hors bilan**

À la suite de l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AMG à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de Saint-Élie, AMG a dû fournir une garantie financière à hauteur de 622.863 € pour la période allant de 2015 à 2019. Conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 21 novembre 2019, cette garantie a fait l'objet d'une mise à jour avec les services de la DGTM (ex-DEAL). Aux termes d'un arrêté préfectoral N° R03-2021-03-22-00006 du 22 mars 2021, le montant de la garantie financière pour la période allant de 2020 à 2024 a été porté à 955.331 € et a été constitué avant le 22 juin 2021.

**ENGAGEMENTS REÇUS :**

Lettre de confort de l'actionnaire de référence, permettant à AMG d'obtenir le support financier de ceux-ci tout au long de l'exercice 2022 et ce jusqu'à l'assemblée générale sur les comptes clôturés au 31 décembre 2022.

Garantie personnelle de M. Luc Gérard donnée à la banque BRED pour un montant de 0,6 M€.

Garantie personnelle de M. Luc Gérard donnée dans le cadre de la garantie ICPE 0,6 M€.